

#### Zitierhinweis

Dirlewanger, Dominique : recension de : Pietro Boschetti, L’Affaire du siècle, le 2e pilier et les assureurs, Neuchâtel : Éditions Livreo-Alphil, 2023, dans : Schweizerische Zeitschrift für Geschichte, 74 (2024), 2, p. 307-309, <https://recensio-stag.lorax.syslab.com/r/c7d4969007e44ffbaf45a9fb77690281>



#### copyright

Dieser Beitrag kann vom Nutzer zu eigenen nicht-kommerziellen Zwecken heruntergeladen und/oder ausgedruckt werden. Darüber hinausgehende Nutzungen sind ohne weitere Genehmigung der Rechteinhaber nur im Rahmen der gesetzlichen Schrankenbestimmungen (§§ 44a-63a UrhG) zulässig.

durch seine Abwahl beendet werden, führte aber zu einer Besetzung durch indianische Aktivist\*innen und zu bewaffneten Kämpfen mit dem FBI und der Schlägertruppe Wilsons. Die Todesfälle unter den Besetzer\*innen mündeten nach 71 Tagen schliesslich im Abbruch der Besetzung. Die Aktion hatte viele Sympathisant\*innen unter weissen Amerikaner\*innen, trat aber während des Watergate-Skandals in den Hintergrund und wurde verdrängt, nicht zuletzt auch, weil Native-American-Männer die Bedeutung der beteiligten Frauen öffentlich herabsetzten.

Es gäbe noch viel zu sagen zu diesem beeindruckenden Buch. Für Historiker\*innen ergibt sich die Notwendigkeit, Born-digital-Quellen ernster zu nehmen und an der Konstruktion von digitalen Archiven und digitalem Wissen mitzuwirken. Warum stehen auf Wikipedia immer noch Textruinen, die den Aktivistinnen des Native-American-Widerstands nicht gerecht werden? Man sehe sich nur einmal den Beitrag zu Regina Brave in der englischen Wikipedia an. In der deutschen Wikipedia Ausgabe fehlt gar jeder Hinweis auf diese mutige Frau.

Norbert Finzsch, Berlin

Pietro Boschetti, *L’Affaire du siècle, le 2<sup>e</sup> pilier et les assureurs*, Neuchâtel: Alphil, 2023 (Collection Focus, vol. 40), 138 pages.

Il manquait une synthèse facile d’accès pour appréhender l’histoire de la prévoyance vieillesse en Suisse et notamment la naissance et le développement du système des trois piliers. Basé sur des sources inédites et une maîtrise de l’historiographie récente, le livre que Pietro Boschetti publie dans la Collection Focus de Livreo-Alphil vient heureusement combler cette lacune. En un peu plus de cent pages au style limpide, l’historien, ancien journaliste à l’émission *Temps présent* de la RTS, propose un exposé éclairant sur le rôle des compagnies d’assurances-vie dans la mise en place de la prévoyance vieillesse et en particulier du 2<sup>e</sup> pilier (prévoyance professionnelle).

Comme l’énonce Pietro Boschetti dans son introduction, l’objectif du livre vise à comprendre comment les huit principales compagnies d’assurances-vie se partagent aujourd’hui un marché de deux millions d’assurés au bénéfice d’une prévoyance professionnelle. Ce marché se consolide de manière décisive après la votation populaire du 3 décembre 1972, qui introduit le système des trois piliers dans la Constitution fédérale. Selon l’expression utilisée alors par les assureurs eux-mêmes, cette «Affaire du siècle» marque un tournant majeur en leur garantissant un marché en constante croissante.

Afin de comprendre la naissance et le développement du système des trois piliers, l’ouvrage découpe son propos en huit chapitres qui suivent une ligne chronologique. Le premier chapitre revient sur les débats initiaux qui entourent la mise en place du système des retraites depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle jusqu’à l’introduction de l’AVS dans l’après-guerre. Les chapitres 2 et 3 se focalisent ensuite sur les enjeux de la votation de 1972 en amont et en aval du scrutin. Ce rappel historique est largement facilité par la mise à disposition d’une chronologie de la prévoyance vieillesse de 1914 à 2023.

Le rôle majeur des compagnies d’assurances-vie se lit en particulier dans l’analyse d’une réunion confidentielle qui rassemble des délégués de dix-huit compagnies d’assurances dans un hôtel zurichois trois jours après le scrutin du 3 décembre 1972. Découvert et étudié par l’historien Matthieu Leimgruber, le procès-verbal de la séance illustre comment les assureurs mettent en place une stratégie afin de limiter le développement d’une caisse étatique de compensation proposée par la gauche et les syndicats, ainsi que la

restriction au maximum de tout contrôle des partenaires sociaux sur le marché des assurances vieillesse du 2<sup>e</sup> pilier. Cette option aboutit avec succès dans la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle (LPP) introduit sans référendum le 1<sup>er</sup> janvier 1985.

À partir du chapitre 4, Pietro Boschetti revient sur la séquence qui s'ouvre en 2002 avec les débats parlementaires sur la première révision de la LPP. Depuis le début de la décennie précédente, la croissance exponentielle des marchés financiers a permis aux caisses d'assurance de réaliser des rendements bien supérieurs aux 4 % que la LPP prévoit de verser aux retraités. Le solde estimé entre les profits moyens des placements en capitaux de l'ordre de 8 % et l'obligation légale de versement de 4 % aux retraités se monte ainsi à environ 20 milliards de francs qui n'ont pas été attribués aux retraites assurées par la LPP. Ce scandale des 20 milliards occupe alors la seconde partie de l'ouvrage.

Le chapitre 5 analyse le rapport réalisé par les Commissions de Gestion du parlement en automne 2002. La conclusion est sans appel: l'Office fédéral des assurances privées est incapable d'identifier où ont été alloués les 20 milliards non attribués aux retraites assurées par la LPP. Le chapitre 6 explore les conséquences de l'affaire des excédents, en particulier l'introduction d'une quote-part minimale de distribution aux assurés (*legal-quote* selon l'appellation anglaise). Ici encore, la stratégie coordonnée et efficace des compagnies d'assurances-vie révèle toute son efficacité. Les assureurs ne seront guère inquiétés par les enquêtes menées alors au parlement. Mieux encore, comme le résume Pietro Boschetti, les assureurs-vie se sont partagé un bénéfice cumulé de 9,51 milliards de francs grâce à la mise en place de la *legal-quote* de 2005 à 2021.

Les chapitres 7 et 8 proposent une forme de bilan. Tout d'abord, Pietro Boschetti revient sur les débats qui animent la gauche et les syndicats depuis les premières revendications en faveur des retraites au début du XX<sup>e</sup> siècle. Cette analyse conduit à une évaluation en demi-teinte des succès de la paix du travail et du partenariat social. À la question d'une autre issue possible autour de la votation de 1972 en cas d'une réorientation combative de la gauche gouvernementale et des syndicats, l'auteur renonce à proposer une réponse. Il s'intéresse ensuite, dans le chapitre 8, aux effets inégalitaires produits par la LPP.

Revenant sur une étude de 2016 mandatée conjointement par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) et le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes, les discriminations dont sont victimes les femmes sont présentées sur plusieurs pages. Alors que les femmes font face à de forts écarts du niveau des rentes de leur 2<sup>e</sup> pilier en comparaison avec celles des hommes, la baisse des prestations fournies par les caisses LPP touche de plein fouet les revenus des femmes à la retraite depuis la fin des années 1990. Cette précarité spécifiquement féminine dès la retraite est alors envisagée de manière globale en analysant combien le mandat constitutionnel d'une garantie du niveau de vie n'a jamais été atteint pour l'ensemble de la population selon l'actuel système de prévoyance vieillesse en Suisse.

Le livre de Pietro Boschetti propose une excellente synthèse de la mise en place du deuxième pilier de la prévoyance vieillesse en Suisse. Si certains enchaînements thématiques sont parfois très rapides, l'histoire résumée dans la seconde partie de l'ouvrage témoigne des lacunes actuelles dans l'histoire de la LPP de 1972 à 1985, puis de l'histoire des caisses de pensions jusqu'à nos jours. Malgré ces écueils, le propos reste dans l'ensemble facile d'accès et rend accessible des enjeux fondamentaux du système des retraites helvétiques.

En conclusion, Pietro Boschetti annonce enfin les échéances politiques de l'année 2024. La victoire de la 13<sup>e</sup> rente AVS proposée par les organisations syndicales le 3 mars représente à ce titre un premier tournant potentiel, au même titre que le refus net d'une élévation automatique de l'âge de la retraite proposée par les jeunesses du PLR. En complément à la diffusion du film documentaire *Le Protokoll* sur la votation populaire du 3 décembre 1972, la lecture de *L'Affaire du siècle* fournit un cadre historique bienvenu pour aborder les prochaines échéances de réformes à mener sur le terrain des retraites. Ce sera d'ailleurs rapidement le cas avec la votation populaire sur la révision du deuxième pilier (LPP 21) qui aura lieu encore en 2024.

*Dominique Dirlewanger, Lausanne*

Stephanie Müller, **Rothenturm. Der Kampf um den Waffenplatz**, Zürich: Hier und Jetzt, 2023, 168 Seiten.

Die elementaren Angaben über die Volksinitiative zum Schutze von Mooren von nationaler Bedeutung sind schnell zusammengetragen und im enorm nützlichen Handbuch der eidgenössischen Volksabstimmungen von Wolf Linder u. a. aus dem Jahr 2010 leicht abrufbar. Das Volksbegehren wurde am 6. Dezember 1987 mit 57,8 Prozent und in 20 Kantonen angenommen, was vor allem in der Zeit selbst und viel weniger im Rückblick als Sensation eingestuft wurde. Als Sensation darum, weil sich die noch junge, heterogene Umweltschutzbewegung gegen das etablierte Lager der Befürworter der militärischen Landesverteidigung durchsetzte. Der keineswegs selbstverständliche Ausgang rechtfertigt eine vertiefte Untersuchung der verschiedenen Faktoren, die zu diesem Resultat geführt haben.

Konkret ging es um die Frage, ob der Bund auf der Hochebene von Rothenturm einen Waffenplatz errichten und zu diesem Zweck auch Landenteignungen in grösserem Umfang vornehmen dürfe. Der Bundesrat, die eidgenössischen Räte, selbst die betroffenen Kantone Schwyz und Zug sowie anfänglich sogar der Rothenturmer Gemeinderat sprachen sich für die Realisierung des Vorhabens aus. Zulauf erhielt der lokale Widerstand erst mit der Unterstützung durch den WWF, der dem Anliegen eine generellere Stossrichtung gab und seine juristische Expertise sowie sein Kampagnen-*Know how* zur Verfügung stellte.

Gestützt auf Archivbestände sämtlicher Staatsebenen inklusive der Korporationsarchive Oberägeri und Oberallmeind sowie des Sozialarchivs für den WWF und des Privatarchivs eines lokalen Protagonisten, des Landwirts und Gemeindepräsidenten Josef Beer, werden die Haltungen der verschiedenen Akteure, ihre Standpunkte und ihre Vorgehensweisen und insbesondere die von ihnen benutzten Argumentationsmuster aufgezeigt: im Vordergrund stehen die Berufungen auf die militärische Landesverteidigung und auf den Naturschutz, aber auch die Aussagen zum angenommenen Wirtschaftsnutzen oder -schaden, sodann die Berufung auf die Geschichte spielen eine Rolle. Die beiden letzteren Argumente wurden auch in entgegengesetzter Richtung eingesetzt. Die Waffenplatzbefürworter sahen in der Schlacht von Morgarten (1315), naheliegend und der Tradition entsprechend, einen Beleg für die angebliche Notwendigkeit einer starken Landesverteidigung. Die Waffenplatzgegner nutzten etwas einfallsreicher das bekannte Bild der gegen die Angreifer eingesetzten Steinlawine, um an den «Volkswillen» zu erinnern. Im einen Fall ging es um Wehrhaftigkeit gegen aussen, im anderen Fall um Widerstand gegen oben, das heisst gegen den Bund, genauer gegen das Eidgenössische Militärdepartement (EMD).